



Organisme Notifié N° 1826

**ANNEXE TECHNIQUE N°10
AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION CE**

PLOTS RETROREFLECHISSANTS

NF EN 1463 parties 1 et 2

**Révision n°3
Edition du 14/09/2018**

Approuvé par le Délégué Général de l'ASCQUER
Le 10/01/2020

Applicable
Le 31/01/2020

Organisme Certificateur –
ASsociation pour la **C**ertification et la **QU**alification des **E**quipements de la **R**oute
ASCQUER – 58, Rue de l'Arcade -75384 Paris CEDEX 08–
☎ (33) 01.40.08.17.00
www.ascquer.fr

Le présent référentiel a été approuvé le 10 janvier 2020 par le Délégué Général de l'ASCQUER et remplace et annule toute version antérieure.

Modifications Apportées

N° Révision	Date	Partie Modifiée	Modification apportée
0	11/02/2008		Création du référentiel « Plots Rétro réfléchissants »
1	01/04/2008	Article 5	Dossier de demande de certification CE Insertion instruction de la demande
2	28/01/2010	Article 1 §3.3 Article 16 Article 17	Précisions sur domaine d'application Insertion du Conseil Consultatif Consultations des parties intéressées Publication du référentiel
Edition	09/01/2011		Modification des coordonnées ASCQUER
Edition	24/08/2012	Page de Garde	Insertion du n° d'organisme notifié Norme d'application
3		Ensemble du texte suite à mise en place du Référentiel pour la certification CE des produits de construction	Restructuration du référentiel en parties distinctes

SOMMAIRE

- 1. PRESENTATION ET CHAMP D'APPLICATION**
- 2. LES EXIGENCES DU REFERENTIEL**
- 3. OBTENIR LA CERTIFICATION**
 - 3.1. DEROULEMENT du PROCESSUS de CERTIFICATION.**
 - 3.2. COMPOSITION du DOSSIER de DEMANDE.**
 - 3.3. ESSAIS INITIAUX.**
 - 3.4. AUDIT INITIAL**
- 4. FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION**
 - 4.1. CONTROLE DE PRODUCTION EN USINE**
 - 4.2. AUDITS DE SURVEILLANCE**
 - 4.3. MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'OBTENTION DU MARQUAGE CE**
 - 4.5. MODALITES DE MARQUAGE**
- 5. ANNEXES**

1-PRESENTATION et CHAMP D'APPLICATION

La présente annexe technique s'applique, en complément du « Référentiel pour la certification CE des produits de construction » et précise les règles générales pour le demandeur et l'organisme notifié pour l'attribution du certificat de constance des performances CE des plots rétroréfléchissants permanents, conformément au Règlement Produit de la Construction, n° 305/2011.

Le système d'attestation de conformité de niveau 1 est défini dans la Directive Européenne des produits de construction 89/106/CEE : annexe III, point 2, i, sans essais par sondage des échantillons prélevés.

Le système d'attestation de conformité est répété dans l'annexe ZA.2 de la norme NF EN 1463-1/A1

2-LES EXIGENCES du REFERENTIEL

Les documents référencés ci-dessous sont nécessaires pour l'application de ce référentiel. Pour les références datées, seule cette version est applicable. Pour les références non datées, la dernière version du document référencé est applicable.

NORMES :

NF EN 1463-1 - « Produits de marquage routiers-Plots rétroréfléchissants »
Partie 1 : Spécifications des performances initiales

NF EN 1463-1/A1 -« Produits de marquage routiers-Plots rétroréfléchissants »
Partie 1 : Spécifications des performances initiales

NF EN 1463-2 -« Produits de marquage routiers-Plots rétroréfléchissants »
Partie 2 : Essai routier

Autres textes de Références :

Directive Dispositifs de retenues de Construction (89-106-CEE)

Mandat M/111 « circulation fixtures »

Mandat M/132 « Addenda to the mandate on circulation fixtures »

Avis du CNC du 17 Décembre 2007

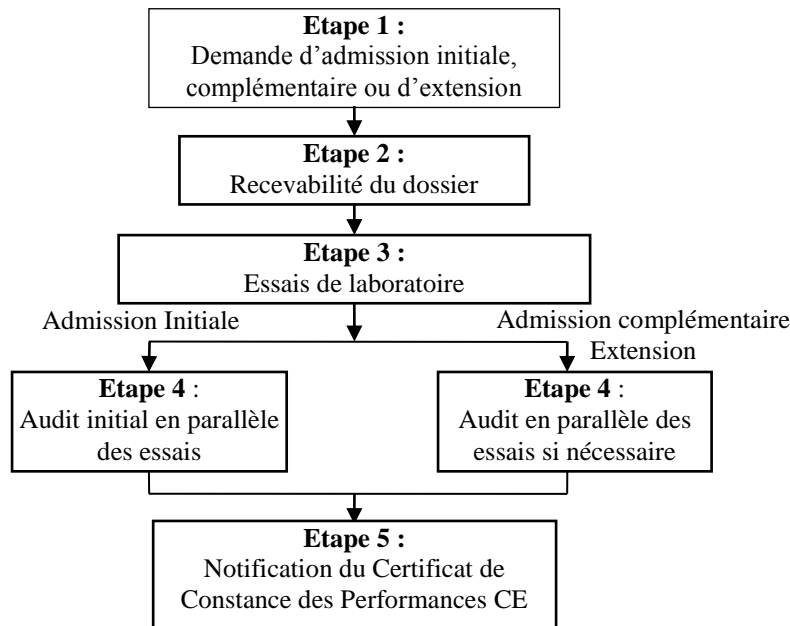
Système qualité de l'ASCQUER :

Manuel qualité et procédures associées.

3-OBTENIR LA CERTIFICATION

3.1. DEROULEMENT du PROCESSUS de CERTIFICATION

Le logigramme présenté ci-après représente le déroulement du processus de certification. Chacune des étapes est détaillée dans le tableau qui suit.



3.2. COMPOSITION DU DOSSIER de DEMANDE.

Pour une demande de certification CE, le dossier doit comporter :

- Une lettre de demande de certification de constance des performances (modèle 1),
- Un dossier de demande de certification CE (modèle 2), ainsi que les documents s'y rattachant,
- Une lettre d'engagement de non modification du produit (modèle 3),
- En cas de modification, une lettre de déclaration de modification du produit (modèle 4),

Le dossier doit être fourni en deux exemplaires, dont un exemplaire papier et un exemplaire numérique. Les modèles 1,2, 3 et 4 figurent en annexe.

Toutes autres indications sont accessibles dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

3.3. ESSAIS INITIAUX

Les essais de type initiaux sont réalisés conformément à la norme NF EN 1463-2. Le rapport d'essai doit être conforme aux modèles des annexes A et B de cette norme.

Les sites d'essai routier proposés par le demandeur doivent satisfaire aux prescriptions du paragraphe 4.1 de la norme NF EN 1463-2. Ils doivent être validés par l'ASCQUER.

Conformément à l'annexe ZA (ZA.2) de la norme NF EN 1463-1/A1, si les plots rétroréfléchissants ont été soumis à des essais préalables conformes à toutes les exigences de la norme NF EN 1463-1 et

NF EN 1463-2, ces essais peuvent faire office d'essais initiaux sous réserve d'acceptation d'équivalence de l'organisme ayant effectué les essais (accréditation COFRAC ou équivalent).

3.4. AUDIT INITIAL

Les modalités de l'audit initial sont indiquées dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

4- FAIRE VIVRE LA CERTIFICATION

4.1 CONTRÔLES DE PRODUCTION USINE (CPU)

Les exigences pour le système de contrôle de production en usine sont définies dans la norme NF EN 1463-1/A1.

4.2 AUDITS DE SURVEILLANCE

Les modalités des audits de surveillance sont indiquées dans le document suivant : « Référentiel pour la certification CE des produits de construction »

4.3 MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'OBTENTION DU MARQUAGE CE

Modification d'un plot rétro réfléchissant:

Modificative majeure d'un plot rétro réfléchissant :

Une modification majeure d'un plot rétro réfléchissant est un changement de modèle existant qui modifie les caractéristiques faisant l'objet d'une certification de conformité CE du plot rétro réfléchissant considéré.

Modificative significative d'un plot rétro réfléchissant :

Une modification significative d'un plot rétro réfléchissant est un changement d'éléments constitutifs du plot pouvant entraîner des changements des caractéristiques et des performances qui ont fait l'objet de la certification de conformité.

Modification légère d'un plot rétro réfléchissant :

Une modification légère d'un plot rétro réfléchissant est une modification n'entraînant pas de changements de performance du plot rétro réfléchissant .

Modification du processus de production.

Les modalités de traitement de ces modifications données à l'article 6 du présent référentiel sont résumées dans le tableau 1 qui suit.

		Plot rétro réfléchissant nouveau non encore marqué CE	Modification d'un plot rétro réfléchissant existant marqué CE	Modification de la fabrication d'un plot rétro réfléchissant marqué CE
Nouveau demandeur de la procédure d'attestation de conformité CE	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	NON Applicable	
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	requis		
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Requis		
Nouvelle entité de fabrication d'un demandeur connu par l'ASCQUER	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	Requis si les modifications du plot rétro réfléchissant sont significatives et si la nouvelle entité a un impact sur le plot rétro réfléchissant	NON requis
	Audit initiale Contrôle de Production en Usine CPU	Requis	Requis si les modifications du plot rétro réfléchissant ont un impact sur le CPU	Requis si la nouvelle entité a un impact sur le plot rétro réfléchissant
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne de production requis	Audit de la ligne de production si les modifications du plot rétro réfléchissant ont un impact sur la ligne et si la nouvelle entité a un impact sur le plot rétro réfléchissant	Audit de la ligne de production si le nouveau site a un impact sur le plot rétro réfléchissant
Entité de fabrication connue par l'ASCQUER nouvelle ligne de production	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	Requis si les modifications du plot rétro réfléchissant sont majeures	NON requis
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	NON requis si la ligne de production est similaire aux autres existantes	Généralement non requise si la nouvelle ligne de production est similaire à une ligne existante	NON requis
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne requis si absence de similitude	Audit de la ligne de production requise si les modifications du plot rétro réfléchissant ont un impact sur les conditions de fabrication	Audit de la ligne de production requise si peu de similitudes avec la ligne précédente
Entité de fabrication connue par l'ASCQUER même ligne de fabrication	Essais de type initiaux	Requis sur prototype ou présérie	Requis si les modifications du plot rétro réfléchissant sont majeures	NON Applicable
	Audit initial Contrôle de Production en Usine CPU	NON requis si le plot rétro réfléchissant est semblable aux autres plots rétro réfléchissants déjà fabriqués	NON Requisite	
	Système de suivi continu Evaluation et approbation du CPU	Audit de la ligne de production non requis, si le plot rétro réfléchissant est semblable aux plots rétro réfléchissants déjà fabriqués	Audit de la ligne de production si les modifications du plot rétro réfléchissant ont sur la ligne elle-même	

4.4 MODALITES DE MARQUAGE

La présente annexe vient en complément de l'annexe ZA3 de la norme NF EN 1463-1/A1 et a pour objet de préciser les modalités de marquage de conformité CE et de démarquage des plots rétroréfléchissants, emballages, documentations techniques et commerciales et présenter un modèle de déclaration de constance des performances.

Marquage de conformité CE.

Les modalités de marquage spécifiques aux plots rétroréfléchissants sont précisées dans la partie ZA.3 de l'annexe ZA de la norme concernée.

Il incombe au titulaire ou à son mandataire, de préciser dans son dossier de demande de certification CE, les modalités de marquage qu'il utilisera pour ses plots rétroréfléchissants sachant que le symbole CE représente le minimum de marquage devant apparaître sur le produit.

Pour éviter toute ambiguïté, il est recommandé au fabricant de communiquer sur demande tout support promotionnel faisant état directement ou indirectement de la certification ~~de conformité CE~~. Constance des performances.

Les différents éléments du marquage CE doivent avoir sensiblement la même dimension verticale, laquelle ne peut être inférieure à 20 mm.

Condition de démarquage des plots rétroréfléchissants CE.

Toute annulation ou retrait à la suite de décisions prises en cas de non-conformité d'une certification de constance des performances CE entraîne l'interdiction d'utiliser le marquage CE et d'y faire référence. De la même manière, les plots rétroréfléchissants accidentellement non conformes doivent être démarqués.

En conséquence, dans ces cas, le marquage CE ne doit plus apparaître sur les plots rétroréfléchissants, leurs emballages, la documentation, la publicité ou tout autre support du titulaire.

Modèle de marquage à respecter obligatoirement.

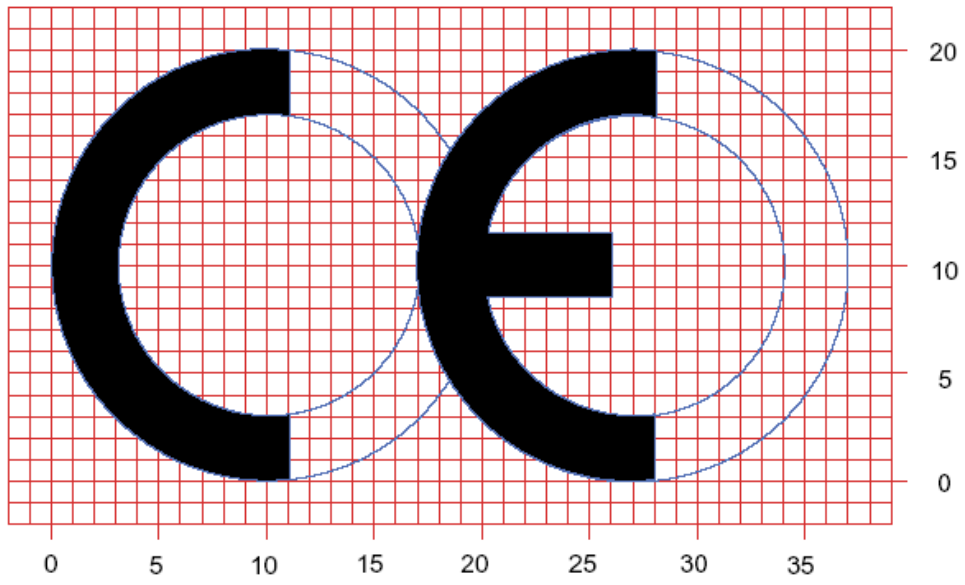
Se référer à la partie ZA.3 de l'annexe ZA des normes concernées pour les informations accompagnant les plots rétroréfléchissants.

La chartre graphique du logo CE est donné dans la directive 93/68/CEE.

De plus, en cas de réduction ou d'agrandissement du logo du marquage CE, les proportions telles que définies dans le graphisme gradué figurant dans la directive 89/106/CEE doivent être respectées.

La couleur du logo CE n'est pas spécifiée mais le logo doit être lisible sur le support choisi.

Pour faciliter sa construction, un dessin coté est présenté ci-dessous :



5- ANNEXES

Modèle 1 : lettre de demande de certification de conformité CE

A établir sur papier à en tête du demandeur

(à établir sur papier à en-tête du demandeur)

ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

(préciser le lieu)....., le (préciser la date).....

Objet : Demande de certification de conformité CE

Entité de fabrication :.....

Monsieur le Président,

Devant procéder au marquage CE de mon (mes) plot(s) rétro réfléchissant(s), j'ai l'honneur de demander une certification de conformité CE attestant la conformité aux normes européennes harmonisées.

Préciser la (les) normes de référence.....

Préciser le(s) plot(s) rétro réfléchissant(s), la gamme(s) ou la (les) famille(s) concernée (ées) cités en pagede la présente demande.

A cet effet, je m'engage à :

a) ne pas présenter pour ce(s) plot(s) rétro réfléchissant(s) d'autres demandes simultanées de certification de conformité CE

b) respecter toutes les conditions qui figurent dans les modalités d'application de certification de conformité CE prises en application de la Directive Produits de la Construction pour des plots rétro réfléchissants, annexes comprises, ainsi que celles imposées par les normes concernées,

c) me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises en application des documents précités,

d) fabriquer en permanence les plots rétro réfléchissants objet de cette demande en conformité avec le dossier technique correspondant et au produit de présérie.

(*) joindre la copie de la certification de conformité CE en cours de validité pour les plots rétro réfléchissants faisant déjà l'objet d'une certification de conformité par un autre organisme notifié.

Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas établi dans l'E.E.E (Désignation d'un mandataire) dans l'E.E.E.

J'habilite par ailleurs la société représentée par Mr/Mme/Mlle en qualité de à me représenter pour toutes questions relatives à la certification CE de mon (mes) plot(s) rétro réfléchissant(s). Je m'engage à signaler immédiatement à l'ASCQUER toute nouvelle désignation de mandataire en remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous adresse ci-joint un dossier technique en trois exemplaires, rédigé en langue française, anglaise ou espagnole, comportant tous les renseignements demandés par les présentes modalités d'application de certification de conformité.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeur

Date et signature du mandataire
dans l'espace Economique Européen
précédées de la mention manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »

Modèle 2 : Dossier de demande de certification CE

(à établir par présenté en trois exemplaires :
un exemplaire pour l'ASCQUER, un exemplaire pour l'auditeur et un exemplaire pour le
laboratoire)

DOSSIER de DEMANDE de CERTIFICATION CE

Le dossier de demande de certification CE doit contenir au minimum les informations suivantes :

1/ RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**Producteur demandeur :**

Raison sociale :
Code APE (pour les sociétés françaises uniquement) :
Adresse :
Pays :
Téléphone :
Télécopie :
E-mail :
N°SIRET :
N° Intracommunautaire
Nom du représentant légal :
Nom du correspondant (si différent du représentant légal) :

Mandataire :

Raison sociale :
Code APE (pour les sociétés françaises uniquement) :
Adresse :
Pays :
Téléphone :
Télécopie :
E-mail :
N°SIRET :
Nom du représentant légal :
Nom du correspondant (si différent du représentant légal) :

PRECISER QUI FAIT QUOI ?

Déclare assurer moi-même les fonctions suivantes (*précisez*) :

- Conception
- Fabrication
- Contrôles
- Marquage CE

Déclare sous traiter les fonctions suivantes (*précisez*) :

- Conception
- Fabrication
- Contrôles
- Marquage CE

DOSSIER de DEMANDE de CERTIFICATION CE (suite)**2/ ENTITE DE FABRICATION DU PLOT RETROREFLECHISSANT:*****Entité de fabrication des plots rétro réfléchissants:***

Raison sociale :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Organisation générale de la production (moyens de production et sous traitance) :

Autres plots rétro réfléchissants fabriqués,

Joindre un organigramme général de l'entité de fabrication

Certification(s) d'assurance de la qualité de l'unité de fabrication :

- ISO 9001
- ISO 14001
- Aucune certification

En cas de certification, préciser le nom de l'organisme certificateur et fournir la copie du certificat sur lequel doivent apparaître le périmètre, le champ de certification ainsi que la durée de validité du certificat.

Description des moyens de contrôle et d'essais (*avec indication des fournisseurs de ces équipements*) et plan de contrôle mis en place et règles d'échantillonnages associées.

ou

nom du laboratoire d'essais sous traitants (*préciser si le laboratoire est accrédité le cas échéant*) et plan de contrôle mis en place et règles d'échantillonnage suivies par le laboratoire.

Moyens prévus pour assurer le marquage (Traçabilité et marquage)

Si la fabrication du plot rétro réfléchissant est partiellement ou totalement sous-traitée ou réalisée par une autre entité :**Eléments sous-traités :**

Bref descriptif des éléments sous traités :

Raison sociale et adresse de(s) de l'unité(s) de fabrication des éléments sous-traités :

Description de la politique qualité menée par le(s) sous traitant(s) (certification du système d'assurance qualité avec copie du certificat).

Eléments réalisés par un fournisseur :

Bref descriptif des éléments fournis :

Raison sociale et adresse de(s) de l'unité(s) de fabrication des éléments fournis :

Description de la politique qualité menée par le(s) fournisseur(s) (certification du système d'assurance qualité avec copie du certificat).

Moyens mis en œuvre par le producteur pour maîtriser ses sous traitants et ses fournisseurs (copie de contrats, audits, contrôles inopinés, contrôles à réception des éléments sous traités....).

3/ DESCRIPTION DU PLOT RETROREFLECHISSANT:

Les plans, nomenclatures, plans de contrôle, manuel qualité doivent être établis dans l'une des trois langues suivantes :

- français,
- anglais,
- espagnol

L'organisme se réserve le droit de demander une traduction en français, d'une partie ou de l'intégralité des documents annexés aux documents originaux.

Le dossier industriel doit contenir les documents suivants à l'entête du demandeur :

- A – Le dossier qualité (manuel qualité, plan d'assurance qualité,...)
- B – Le dossier technique (schémas, plans, nomenclatures.....),
- C – Le dossier de fabrication (plans de fabrication, gammes de fabrication,....)
- D – Le dossier de contrôle (plans de contrôle,.....),
- E – Les rapports d'essais.

Une demande est recevable si elle ne concerne qu'un seul plot rétro réfléchissant désigné par une marque et une désignation commerciale.

Dans le cas où des essais préalables ont été réalisés et peuvent faire l'objet d'essais initiaux, le laboratoire qui a réalisé ces essais doit être accrédité selon la norme ISO 17025 par un membre de l'EA (Coopération européenne pour l'accréditation) ou un équivalent dans le champ d'application de la norme harmonisée dans le territoire où le test a été exécuté peut être présumé compétent.

Dans ce cas, le dossier doit contenir au minimum les informations suivantes :

Laboratoire :

- raison sociale :
- adresse :
- pays :
- téléphone :
- Télécopie :
- E-mail :
- Nom du responsable ayant effectué les essais :
- Copie de l'accréditation du laboratoire concerné,
- références de l'organisme notifié auquel le laboratoire ayant effectué les essais est associé

COPIE ORIGINALE DES RAPPORTS D'ESSAIS CONCERNES

Modèle 3 : lettre d'engagement de non-modification du plot rétro réfléchissant ayant subi les essais

A établir sur papier à en tête du demandeur

DOSSIER de DEMANDE de CERTIFICATION CE (suite)ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

Objet : déclaration de non modification à posteriori du plot rétro réfléchissant ayant fait l'objet d'un rapport d'essais ;

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous déclarer que le plot rétro réfléchissant suivant :
(*marque commerciale/référence commerciale*)

objet de ma demande de certification CE du (*indiquer la date*), est strictement conforme au plot rétro réfléchissant objet du rapport d'essais n°(*référence*), délivré par (*nom du laboratoire rédacteur du procès verbal*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeurDate et signature du représentant
(mandataire) dans l'espace Economique
Européen précédées de la mention
manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »

**Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas
établi dans l'E.E.E**

Modèle 4 : lettre de déclaration de modification du plot rétro réfléchissant ayant subi les essais

(à établir sur papier à en-tête du demandeur)

ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris CEDEX 08

Objet : Déclaration modification du plot rétro réfléchissant ayant fait l'objet des essais

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous déclarer que le plot rétro réfléchissant suivant :
(*marque commerciale/référence commerciale*)

objet de ma demande de certification de conformité CE du (*indiquer la date*) et des rapports d'essais n°(*référence*), fait l'objet de la modification suivante :

En regard du plot rétro réfléchissant objet du rapport d'essais n°(*référence*), délivré par (*nom du laboratoire rédacteur du procès verbal*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Date et signature du représentant
légal du demandeur

Date et signature du représentant
(mandataire) dans l'espace Economique
Européen précédées de la mention
manuscrite :
« Bon pour acceptation de la représentation »



**Ajouter la mention suivante si le producteur n'est pas
établi dans l'E.E.E**